

[Hérault](#)

Saint-Brès : Jaoul épingle Giraudeau pour « infraction au code électoral », ce dernier conteste

Le maire de Saint-Brès (Hérault) ne fera aucun cadeau à ses opposants en vue des municipales 2026.



Linda Mansouri

Publié le 23/10/2025 à 09h20 • Mis à jour à 12h24



Quelques paroles face caméra qui ont eu l'effet d'une bombe au sein de l'équipe du maire de Saint-Brès, Laurent Jaoul. *« Professionnellement, je travaille à la mairie de Montpellier où je mets en oeuvre des actions au profit des quartiers populaires. Concrètement, je vérifie que les politiques publiques mises en oeuvre en matière d'éducation, de culture, de logement, de sécurité, le soient bien au profit des habitants. Ces compétences, je souhaite aujourd'hui les mettre à nouveau au service de Saint-Brès »*. Ces propos sont tenus par Olivier Giraudeau, membre de la liste de la candidate aux municipales de Saint-Brès, Frédérique Réa, prononcés dans une vidéo de campagne par la liste « Un nouveau souffle pour Saint-Brès », sur YouTube ([disponible ici](#)).

Une vidéo Youtube de campagne conduit à un courrier d'avocat

A première vue, pas de quoi crier haro sur le baudet. Un membre d'une liste candidate vante ses compétences et son expertise mobilisables au service des habitants d'une commune, au même titre qu'un candidat déroulerait son CV au cours d'un entretien professionnel. *« Au début, je n'ai pas fait attention, je l'ai écouté déverser tout le mal qu'il avait à dire sur moi. Puis peu de temps*

après, j'ai reçu plusieurs coups de téléphone d'agents syndiqués travaillant à la mairie de Montpellier et d'élus, qui m'ont dit 'Laurent, il n'est pas du tout dans les clous' ! », narre Laurent Jaoul. En cause : le timing.

Une fois la puce à l'oreille, des interrogations se bousculent chez le maire héraultais ayant contribué à faire tomber [la ZFE](#), aux côtés d'Alexandre Jardin. Un maire qui n'ira donc pas passer les vacances avec M.Delafosse... Ni une, ni deux, Laurent Jaoul, non déclaré candidat pour l'heure, prend attache avec son avocat, maître [Jean-Marc Maillot](#) pour l'avis de l'expert. Une initiative qu'il dit financer sur ses deniers personnels en cette période électorale. « *Je ne veux pas qu'on me reproche ensuite d'avoir utilisé l'argent de la commune pour cela* », précise le précautionneux. Au bon souvenir, Olivier Giraudeau est l'ancien premier adjoint de Laurent Jaoul, remercié de ses fonctions après les élections municipales en 2020, sur fond de « *différend politique* », précise l'édile qui le connaît depuis quatre mandats.

« Une atteinte grave et manifeste au devoir de réserve et à l'exigence de neutralité de votre agent »

La sentence de l'avocat tombe : « *Ces propos constituent une atteinte grave et manifeste au devoir de réserve et à l'exigence de neutralité de votre agent* », écrit le spécialiste du droit dans un courrier remis le mardi 21 octobre 2025 au maire de Montpellier, en lettre recommandée avec accusé de réception. L'avocat étaye son argumentaire : « *Un agent public, même s'il est candidat à une élection, reste soumis à une obligation de neutralité et de réserve, en particulier pendant une campagne électorale* », ajoutant : « *Dans ce cadre, l'usage de la qualité d'agent d'une collectivité et de ses fonctions en son sein à des fins de promotion électorale est prohibé* ».

Dans la vidéo mentionnée, Olivier Giraudeau fait en effet état de son appartenance aux effectifs de la Ville de Montpellier, « *il en fait même un argument de sa candidature, indiquant expressément qu'il entend mettre ses compétences exercées au sein de la Ville de Montpellier, au profit des habitants de Saint-Brès* », Me Jean-Marc Maillot enfonce le clou.

Un courrier au maire de Montpellier et au préfet

L'avocat va plus loin : « *Olivier Giraudeau instrumentalise son statut d'agent public, ce qui s'assimile à un usage indirect des moyens de la collectivité (notoriété, légitimité, expertise acquise dans le cadre de ses fonctions) à des fins électorales* », en précisant : « *Il ne pouvait ignorer au regard de son niveau de recrutement et de ses fonctions de 'responsable des services politiques de la ville', qu'il lui est strictement interdit de faire état de ses fonctions précises d'agent public dans le cadre d'une campagne électorale, de surcroît dans une commune appartenant à la Métropole de Montpellier* ». Ledit courrier a été remis le même jour par le maire de Saint-Brès au préfet dans le cadre d'un signalement, fustigeant un « *manquement au droit électoral* ».

« Une manœuvre d'intimidation »

Contacté par nos soins, Olivier Giraudeau se dit « *stupéfait* » de cette médiatisation qu'il perçoit comme une « *tentative d'intimidation* » à son encontre, précisant au sujet du maire : « *Après deux mandats sans opposition, il semble paniqué par l'émergence d'une liste alternative* ». Olivier Giraudeau rétorque n'avoir aucunement enfreint le code électoral : « *Les faits sont simples : j'ai mentionné ma profession dans ma vidéo de présentation de candidature,*

comme tout citoyen en a le droit. Je n'ai commis aucune infraction au code électoral, aucun manquement au devoir de réserve. Monsieur Jaoul et son avocat le savent parfaitement – d'ailleurs, ils ne citent aucune jurisprudence, ni même aucun article précis du code électoral qui serait méconnu. Leurs accusations sont dénuées de tout fondement juridique, ce qui révèle leur caractère purement artificiel ». Le candidat sur la liste de l'avocate Frédérique Réa y voit un coup monté : « Cette manœuvre d'intimidation, qui vise à menacer ma carrière professionnelle pour me faire taire politiquement, est indigne d'un élu de la République ».

« Je n'ai commis aucune infraction au code électoral »

Olivier Giraudeau poursuit : « Pour notre part, nous n'avons pas besoin de nous attaquer à la vie professionnelle ou privée de nos adversaires pour débattre du bilan du maire sortant et proposer une alternative crédible aux habitants de Saint-Brès ». Lequel précise ne pas en rester là : « Mon avocat examine actuellement les suites judiciaires à donner à ce qui constitue non seulement une dénonciation calomnieuse auprès des autorités administratives, mais également, par cette médiatisation volontaire, une diffamation publique. » Les municipales 2026 s'annoncent corsées à Saint-Brès, commune de 3200 âmes... Ladite vidéo ci-dessous :



<https://infocccitanie.fr/saint-bres-jaoul-epingle-giraudeau-pour-infraction-au-code-electoral-ce-dernier-conteste-et-denonce-une-intimidation/>